

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 07 MARS 2022**

Date de convocation : 28/02/2022

Date d'affichage : 14/03/2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 07 mars à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Christian HUBERT, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Michel BUOT, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Nathalie FAGNEN, Monsieur Philippe FEUFEU, Monsieur David FLEURY, Madame Lydie OSMOND, Madame Vanessa TALLON, Monsieur Sébastien DUPARD, Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE, Madame Alicia DESSEULLES, Madame Céline SURVILLE et Monsieur Mathieu VIARD.

Excusés : Madame Magali DOUCHIN, Monsieur Gildas BAUDRY, et Madame Sophie GUITET (procuration à Madame Vanessa TALLON).

Secrétaire de séance : Madame Claude CARAU COUVREUR.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 07/02/2021 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le projet de construction d'un espace médical, à savoir pour déterminer le choix du coordonnateur SPS et du bureau de mission de contrôle. Le conseil municipal y est favorable.

ORDRE DU JOUR

1. Salle multi-activités Saint Ébremond de Bonfossé
 - Point sur la réception des travaux
 - Proposition complément matériel scénique
2. Compte-rendu de la commission communication
 - Règlement intérieur de l'utilisation de la salle multi-activités
 - Nom de la salle - communication digitale et graphique
 - Site internet
3. Finances 2022 : investissements en cours et à venir - financements
4. Point sur les travaux des bâtiments
5. Manifestations - évènements en mars avril 2022
6. Construction d'un espace médical : choix du coordonnateur SPS et du bureau pour la mission de contrôle

7. Questions diverses

I - SALLE MULTI-ACTIVITES ST ÉBREMOND DE BONFOSSE

Monsieur le Maire informe le conseil avoir fait intervenir un huissier pour constater la finition du sol de la salle qui présente certains défauts (finition non régulière sur certaines zones ; défaut de la zone reprise à l'entrée).

Il précise que l'application d'un bouche pores solvanté sur l'ensemble de la salle et l'extension a été réalisée, ainsi que l'application d'un stain protection solvanté « effet mouillé à la monobrosse + disque diamanté. Ces applications feront l'objet d'un avenant au marché pour le lot 02 attribué à l'entreprise SAS DALIGAULT.

Le remplissage des joints de sol a été effectué le 24/02.

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil que certaines réserves n'ont pas été levées :

Lot 02 - terrassement gros œuvre : finition devant les murs et le long des baies ; bandes podotactiles pour le cheminement piétonnier ;

Lot 06 - menuiseries intérieures, plafonds : poser des butoirs de porte, renforcer les équerres sous le plan du bar ;

Lot 08 - RD PEINTURE : nettoyage des portes, peinture du tuyau de gaz ;

Lot 11 - SARL DEPERIERS : grilles de ventilation à poser ; fuites à résoudre.

Monsieur le Maire précise qu'une première formation à l'utilisation du matériel scénique a été effectuée le mercredi 02 mars dernier. Le matériel de sonorisation et d'éclairage est très professionnel et ne pourra pas rester à portée de main.

Un module (Kit) sonorisation permettra malgré tout de faire usage de deux micros et de l'écran pour les locations hors spectacle.

AVENANTS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient d'actualiser le montant des marchés de travaux avec les entreprises pour les travaux effectués en plus ou en moins (plus-value ou moins-value).

- *Avenant n°1 au lot 6 « menuiseries intérieures - plâtrerie sèche - plafonds » attribué à l'entreprise ORQUIN.*

La surface de pose de panneaux acoustiques a été revue à la baisse, et des modifications de finition ont été validées lors de la réalisation du chantier. Ces modifications justifient un avenant qui induit une moins-value de 30 117.04 € HT.

Entreprise	Entreprise ORQUIN
Montant HT base	155 983.84 €
Avenant n° 1 HT	- 30 117.04 €
Nouveau montant HT	125 866.80 €

- **Avenant n°2 au lot 8 « peinture » attribué à l'entreprise RD Peinture.**

La lasure colorée réalisée au niveau du bar a été remplacée partiellement par une peinture. Cette modification justifie un avenant qui induit une plus-value de 1 700.00 € HT.

Entreprise	Entreprise RD Peinture
Montant HT base	30 456.24 €
Avenant n° 1 HT	+ 6 541.41 €
Avenant n°2 HT	+ 1 700.00 €
Nouveau montant HT	38 697.65 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au lot 6 attribué à ORQUIN, et l'avenant n°2 au lot 8 attribué à RD Peinture, du marché de travaux pour la rénovation et l'amélioration de la salle multi-activités, comme détaillés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal 2022 (CRBP).

AVENANTS RELATIFS A LA DUREE DU MARCHÉ

A la demande de la trésorerie, Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité à approuver un avenant pour chaque lot pour la durée du marché : « Au vu du contexte sanitaire et des conséquences liées à la Covid, le marché est prolongé jusqu'au 23 février 2022 ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant 2 au lot 1 attribué à OUEST TERRASSEMENT, l'avenant 2 au lot 2 attribué à SAS DALIGAULT, l'avenant 2 au lot 3 attribué à CHANU HD, l'avenant 1 au lot 4 attribué à EDB, l'avenant 1 au lot 5 attribué à SARL LECARDONNEL, l'avenant 2 au lot 6 attribué à ORQUIN, l'avenant 2 au lot 7 attribué à FAUTRAT BTP, l'avenant 3 au lot 8 attribué à RD Peinture, l'avenant 2 au lot 9 attribué à SAMIA DEVIANNE, l'avenant 2 au lot 10 attribué à LEPELLEY ELECTRICITE, l'avenant 1 au lot 11 attribué à SARL DEPERIERS, l'avenant 2 au lot 12 attribué à SOVIMEF, et l'avenant 1 au lot 13 attribué à CONTACT SAS.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

AVENANT N°3 AU LOT 2 « GROS ŒUVRE - TERRASSEMENT » ATTRIBUE A L'ENTREPRISE SAS DALIGAULT

La finition des dalles béton prévue au CCTP a été modifiée à la demande du maître d'ouvrage. Cette modification justifie un avenant qui induit une plus-value de 3 742.20 € HT.

Entreprise	Entreprise SAS DALIGAULT
Montant HT base	322 206.94 €
Avenant n° 1 HT	+ 31 674.00 €
Avenant n°3 HT	+ 3 742.20 €
Nouveau montant HT	357 623.14 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'avenant n°3 au lot 2 attribué à SAS DALIGAULT, du marché de travaux pour la rénovation et l'amélioration de la salle multi-activités, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal 2022 (CRBP).

Proposition d'achat d'un complément scénique

Monsieur le Maire précise que la scène d'environ 40 m² est opérationnelle ; les rideaux ont été installés. Il propose cependant d'acquérir des modules supplémentaires - 8 « praticables » mobiles 2*1 m - hauteur 400 - 800 mm pour permettre une meilleure exploitation de la scène lorsque la salle est configurée en mode « concert » ou en mode « assemblée générale », notamment par rapport à la situation de l'écran.

Il suggère également d'acquérir des « chaussettes stretch » pour sécuriser le bas des potences (support des projecteurs) et ainsi éviter tout risque d'escalade, notamment par des enfants.

Il présente un devis d'un montant de 4993.00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette acquisition de praticables complémentaires.

Monsieur le Maire suggère de réagencer les praticables dans la cage scène : 4 praticables « à l'horizontale » au fond de la scène ; puis 8 praticables « à la verticale » sur 2 rangées.

Compte-rendu de la commission communication

Monsieur le Maire rappelle que la salle doit être nommée : un nom de salle est important pour son identité, sa visibilité extérieure notamment ; il souligne qu'une charte graphique et un support de communication constituent également des éléments importants.

La commission communication s'est réunie le mercredi 22/02 dernier afin de rédiger le règlement intérieur de la salle multi-activités.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de règlement. Monsieur Gérard DUVAL suggère de prévoir un plan d'aménagement de la salle pour la disposition des tables, etc.

Le règlement intérieur sera soumis à l'approbation du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

La commission communication suggère de retenir le nom « Le Métronum » qui évoque une sensibilité culturelle, musicale ; le métronome indique le tempo, la salle va rythmer la vie locale au son des évènements (Le Métronum / Le Métronome, orthographe à préciser avec la charte graphique)

Monsieur le Maire propose de demander des devis à des agences de communication pour élaborer une charte graphique et établir un support de communication. Le conseil municipal y est favorable.

III - FINANCES 2022

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission des finances s'est réunie le 15 février 2022. Il présente le résultat :

Section fonctionnement

Dépense	Montant
11 Charges générales	367 178,22 €
12 Charges de personnel	441 783,83 €
65 Autre charges de gestion courante	142 071,29 €
66 Charges financières	26 160,22 €
67 Charges exceptionnelles	300,00 €
040 Dotation amortissement	153 937,20 €
014 Autres versements	55 059,00 €
Total Dps 2021	1 186 489,76 €

Recettes	Montant
70 Produits de gestion courante	125 490,24 €
73 Impôts et taxes	653 957,83 €
74 Dotations - Subventions	523 103,09 €
75 Autres produits de gestion courante	117 514,71 €
013 Atténuation de charges	23 581,03 €
76 Produits financiers	- €
77 Produits exceptionnels	154 424,80 €
Total Recettes 2021	1 598 071,70 €

Excedent exercice 2021 :	411 581,94 €
Rappel excédent antérieur	543 462,09 €
Résultat cumulé fin 2021	955 044,03 €

Canisy 2021 Résultat cumulé hors RAR	Dépenses	Recettes	Résultat Fin exercice (hors RAR)
Section de fonctionnement	A+C 1 186 489,76 €	G+I 2 141 533,79 €	955 044,03 €
Section d'investissement (hors RAR)	B+D 1 465 227,69 €	H+J+L 2 156 430,65 €	691 202,96 €
Total cumulé	+ RAR 3 269 717,45 €	4 297 964,44 €	1 028 246,99 €

rappel reste à réaliser RAR 618 000,00 €

Investissements à venir et en cours :

- Les jardins partagés ;
- La construction d'un espace médical ;
- La rénovation thermique de la salle polyvalente (commune déléguée de Canisy) ;
- Le réseau de chaleur mutualisé collège Jean Follain et école de la Joigne ;
- La liaison douce Canisy - Saint Ebremond de Bonfossé (tranche 3) ;
- La salle multi-activités.

Monsieur le Maire précise que la commission des finances se réunira de nouveau le 22 mars pour ajuster les projets et les enveloppes.

IV - POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Clôture de la salle multi-activités

Monsieur DUVAL présente deux devis pour la fourniture de matériaux afin d'ériger une clôture constituée de plaques de ciment en soubassement et d'un grillage rigide soudé sur 98 mètres linéaires :

Point P 2725.53 € HT (panneaux de 2.50m*1m)

Districo 2768.37 € HT (panneaux de 2m*1m)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de DISTRICO pour un montant de 2768.37 HT, car les panneaux font 2 mètres et permettront de mieux gérer le devers. Les travaux de pose seront réalisés par les agents communaux.

Acquisition d'une protection sur le bas des gradins

Monsieur Gérard DUVAL suggère d'acquérir une protection sur la dernière rangée des gradins. Deux

solutions sont proposées : la première consiste en la fourniture d'un bardage avant Soltis avec fixation par œillets pour un montant de 1694.00 € HT, et la deuxième consiste en la fourniture d'un bardage avant Soltis avec la fourniture et l'installation d'un rail pour le logement des rails coulisseaux et visserie pour un montant de 3456.00 € HT.

Monsieur Gérard DUVAL précise que la 2^e solution nécessite l'intervention de l'entreprise pour percer le rail, d'où le surcoût.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la solution avec fixation par œillets pour un montant de 1694.00 € HT.

V - MANIFESTATION

Jazz dans les près

Dimanche 16 octobre à 17h - salle multi activités à Saint-Ébremond : Leïla Olivesi

Concert organisé en partenariat avec Happy Jazz Club - Saint-Lô Agglo et la commune

Calendrier des manifestations

Salle multi-activités

- Samedi 12/03 (à 20h30) et dimanche 13/03 (à 14h30) : représentation « Deux petites dames vers le Nord » de la compagnie « Cerise sur le plateau » en partenariat avec les « Génottes de fossés » ;
- Samedi 19/03 : 20h45 concert des 130 ans, interprétation de l'Harmonie municipale ;
- Samedi 26/03 : soirée couscous organisée par l'APE du RPI St Ebremond de Bonfossé St Martin de Bonfossé ;
- Dimanche 03/04 : repas des aînés (69 ans et plus) organisé par la commune ;
- Samedi 09/04 : repas et soirée dansante organisés par le FC3Rivières ;
- Dimanche 24/04 : repas organisé par le Club du 3^e âge de St Ébremond ;

Expo « les gendarmes de Canisy » à la médiathèque « l'Épicerie d'Enfance »

- Inauguration le 18/03 à 18h00
- Vendredi 01/04 : 20h00 à la médiathèque - présentation du circuit Jean Follain ;
20h30 concert lecture des textes de Jean Follain - salle polyvalente de Canisy.

Organisation du repas des aînés le 3 avril

Madame Claude CARAU COUVREUR fait appel aux bonnes volontés pour aider à l'aménagement de la salle le samedi 02/04 et participer au service le dimanche 03/04.

Elle précise que les invitations au repas ont été distribuées.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Renouvellement du bail commercial à la SARL Le Mythique

Monsieur le Maire informe le conseil que le bail commercial conclu entre la commune et la SARL Le Mythique arrive à échéance au 15/03/2022.

Monsieur le Maire propose au conseil le renouvellement du bail commercial à la SARL Le Mythique pour

la partie restaurant mais également la partie hôtel. Le loyer annuel (au 01/01/2021) pour les quatre chambres d'hôtel s'élève à 5343.83 € HT, celui pour la partie bar restaurant s'élève à 16458.98 € HT. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve la demande de renouvellement du bail à la SARL Le Mythique et autorise Monsieur le Maire à signer ledit bail en l'étude de Maîtres LAIR LEGENTIL.

Bilan cantine

Monsieur Gérard DUVAL présente le bilan cantine du RPI St Ébremond de Bonfossé St Martin de Bonfossé. En moyenne 46 repas par jour sont servis sur l'année scolaire. Les dépenses s'élèvent à 11514.61 €. Le coût de revient d'un repas en 2021 s'élève à 6.73 €, alors qu'il est facturé 4.25 € aux enfants scolarisés sur le site de St Ébremond et 4.20 € aux enfants scolarisés sur le site de St Martin, étant précisé que la commune de St Martin prend à sa charge les 0.05 € de différence.

Demande du conseil d'école RPI St Ébremond de Bonfossé St Martin de Bonfossé

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil municipal d'une demande du conseil d'école du RPI que les bâtiments scolaires soient équipés de détecteur de CO₂.

Compte-rendu de la commission des travaux

Monsieur François-Noël OSMOND fait le compte-rendu de la commission travaux voirie qui s'est tenue le mercredi 02/03 dernier.

Débernage et curage à plusieurs endroits ;

Problème d'écoulement d'eau sur la voie communale (pose de CC1 rue de la Vannerie, et rue de la Ricquerie) ;

Bitume à froid en plusieurs points : la Vannerie, le Breuil, L'étang l'Évêque, rue de Secville,

Monsieur François-Noël OSMOND signale qu'une grille a été bouchée par du caillou ; Monsieur Michel BUOT est intervenu pour la déboucher...

Il fait part des choses à envisager :

- Pose de barrières en bois amovibles pour permettre l'entretien du chemin piétonnier entre la Pérelle et la ZA ;
- Demander un devis pour réaliser le broyage du chemin des Saults jusque-là non entretenu (de la ZA vers le bourg de St Ebremond).

Il fait également part du problème de borne incendie située au village du Breuil qui ne fonctionne pas / dont le débit est insuffisant. Monsieur le Maire souhaite que celle-ci soit réparée car il en va de la responsabilité de la mairie - demander à l'entreprise BERNASCONI d'intervenir.

Concernant la borne incendie de la ZA, la SAUR devait intervenir mais nous n'avons pas de nouveau...

Acquisition d'un aspirateur dorsal

Monsieur Sylvain LENGRONNE présente deux devis pour l'acquisition d'un aspirateur pour permettre l'entretien des gradins de la salle multi-activités. Le choix s'est arrêté sur un modèle filaire puisque plus léger (~ 5 kg contre 8 kg pour un modèle à batterie).

LECOUFLE PROLIANS 437.80 € HT

HDS DURANT 411.35 € HT

Il précise qu'un modèle expo à 249 € HT est disponible chez HDS DURANT. Le conseil est favorable à cette dépense.

Page Facebook de la commune

Madame Céline SURVILLE informe le conseil qu'un administré « insatisfait » a diffusé des photos sur la page Facebook de la commune. Monsieur le Maire précise qu'il avait été interpellé sur le passage des engins agricoles à la Calenge, il a échangé par mail avec cet administré en rappelant le caractère rural et la vocation agricole du secteur de la Calenge entre autres, et qu'il fallait composer avec chacun... Monsieur Michel BUOT répond qu'un curage et un débarnage entre le passage à niveau et le pont de la Calenge sont prévus, il devrait donc y avoir moins de terre sur la route suite au passage des engins agricoles.

Remerciements

Monsieur Gérard DUVAL tient à remercier les membres du Comité des Fêtes de St Ébremond qui ont contribué à rapatrier les chaises (qui avaient été entreposées dans un local le temps des travaux) dans la salle multi-activités.

Illuminations

Madame Claude CARAU COUVREUR informe le conseil qu'elle se renseigne pour obtenir une offre de location pour les illuminations de fin d'année.

Organisation du bureau de l'élection présidentielle

Monsieur le Maire fait le point sur les conseillers disponibles les dimanches 10 et 24 avril pour tenir les bureaux des élections présidentielles.

Monsieur le Maire précise que les bureaux ne sont pas complets pour le scrutin des élections législatives les 12 et 19 juin prochains.

Agenda

Commission des finances : mardi 22/03 à 20h00.

Prochaines séances de conseil municipal :

Lundi 04/04 (vote budget), lundi 02/05, jeudi 02/06 et jeudi 07/07.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mlle', with a large, sweeping flourish underneath.

le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Carau', with a large, sweeping flourish underneath.